

Conseil Municipal du 02.03.2018

Remplacement d'un véhicule utilitaire.

Le Citroën C15 mis à la circulation en 1998 n'a pas été accepté au dernier contrôle technique et les frais à engager sont trop importants vu l'âge du véhicule. Un utilitaire Fiat d'occasion sera acquis au prix de 4.300 € avec équipements : galerie, 3 places, attelage, stickers de la commune, garantie 3 mois. La reprise de l'ancien véhicule sera de 300 €. La dépense de 4.000 € sera inscrite au budget primitif 2018.

Modification statuts du SIAV :

Le conseil municipal valide l'adhésion de la communauté de commune Lubersac-Pompadour et le transfert de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations) ainsi que la modification du nombre de vice-présidents de 6 à 8.

Réglementation des boisements :

Le conseil municipal prend connaissance de la réglementation des boisements proposée par le Conseil Départemental telle que définie au code rural. En cas de semis, plantations et replantations d'essences forestières autorisés, le propriétaire devra respecter une distance de recul de : 6 m par rapport au fonds agricole voisins, 5 m de l'axe de toute voirie de largeur cadastrée inférieure à 4 m, 3 m par rapport à la limite d'emprise de toute voirie supérieure à 4 m, 5 m par rapport au haut de berges des cours d'eau. Sont exclus de ce règlement les plantations de parcs et jardins, les pépinières, vergers et plantations de sapins de Noël.

Divers :

Projets de travaux entrant dans le guide des aides de l'Etat (dotation d'équipement des territoires ruraux) : réfection du mille-club, voirie rue du Petit-bois, démolition du local derrière la chapelle avec construction d'un sanitaire et d'un parking, voirie à Chassagnac, toiture de la maison communale rue de l'Usine, climatisation à la maternelle, peinture d'une salle de classe, rénovation de la salle d'honneur de la mairie.

Acquisition de mobilier pour le secrétariat mairie (bureau, fauteuil et étagères) et de signalétique.